

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

Challans Gois Communauté

s'engage pour un
territoire responsable



Challans Gois
Communauté

Edito

Le rapport d'activités retrace l'action de notre Communauté de Communes. Ce document permet de faire le bilan de nos actions et de réaffirmer notre engagement envers le territoire et ses usagers.

Deux années après la création de notre nouvelle intercommunalité, le temps de la fusion est bel et bien derrière nous, et l'avenir à l'unisson s'écrit.

La prise en main par l'intercommunalité de ses compétences a été encore affirmée en cette année 2018, avec notamment l'intégration en régie directe et la création de nouveaux services : collecte des déchets (en régie sur tout le territoire), assainissement individuel, prévention de la dépendance des seniors, eau potable, climat-air-énergie.

Challans Gois Communauté poursuit un rôle de coordinateur, de facilitateur, mais aussi de programmeur et d'aménageur.

L'année 2018 a ainsi été particulièrement marquée par la poursuite de l'élaboration de notre Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Projet d'importance pour le territoire, puisqu'il doit nous permettre d'organiser au mieux son aménagement pour les 10 années à venir, dans un souci d'attractivité, de préservation de nos espaces naturels et agricoles et dans l'intérêt du plus grand nombre.

D'autres faits marquants témoignent de l'investissement de la Communauté de Communes pour l'attractivité du territoire : lancement de la construction d'un centre aquatique, premier raccordement au Très Haut Débit, rénovation de nos digues...

L'attractivité est aussi liée à notre capacité à rayonner et à promouvoir notre territoire. Sur ce point également, la Communauté de Communes a agi en 2018 avec le lancement d'une nouvelle marque « GO Challans GOis ! », pour la promotion de notre territoire comme destination touristique. Cela concerne l'image du territoire, mais pas seulement, puisque le travail repose également sur le développement, la valorisation et la structuration de notre offre touristique, en lien avec les acteurs locaux.

Forts de ces réalisations et afin de poursuivre la dynamique de développement actuelle, les élus ont aujourd'hui la volonté de définir un projet de territoire. Ce travail sera lancé dès 2019, en lien avec les représentants de la société civile, afin de réfléchir au développement du territoire pour les 20 à 30 ans à venir, et de définir les services et équipements d'intérêt général à développer demain.



Sommaire

- I. **Challans Gois : le territoire et l'intercommunalité**
- II. **La collectivité au service du territoire et de ses usagers**
- III. **Développer et moderniser le cadre de vie**
- IV. **Les ressources de la collectivité**

TEMPS FORTS 2018

JANVIER



Harmonisation de la collecte des déchets en régie sur les 11 communes

AVRIL



« Le Mois de l'apprentissage » :
3 événements à Challans Gois Communauté

Soirée annuelle des entreprises :
« L'innovation tous concernés »



JUIN



Début des travaux du futur Centre Aquatique de Challans

Nouveau service Prévention Dépendance des Séniors



AOÛT



Des nouveaux bureaux pour le Pôle Environnement et Infrastructures (sur le Parking Dodin)

SEPTEMBRE



3 000 participants se sont rassemblés à la VéloCéane au départ de la Garnache

OCTOBRE



Nouvelle marque touristique GO Challans GOis

Lancement de l'Élaboration du Plan Climat Air Énergie Territorial

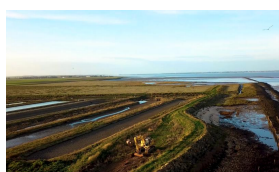


NOVEMBRE



Exposition « Les risques littoraux - Êtes-vous bien préparés ? » à Bouin

DÉCEMBRE



Début des travaux des digues au Sud du Port du Bec à Beauvoir sur Mer

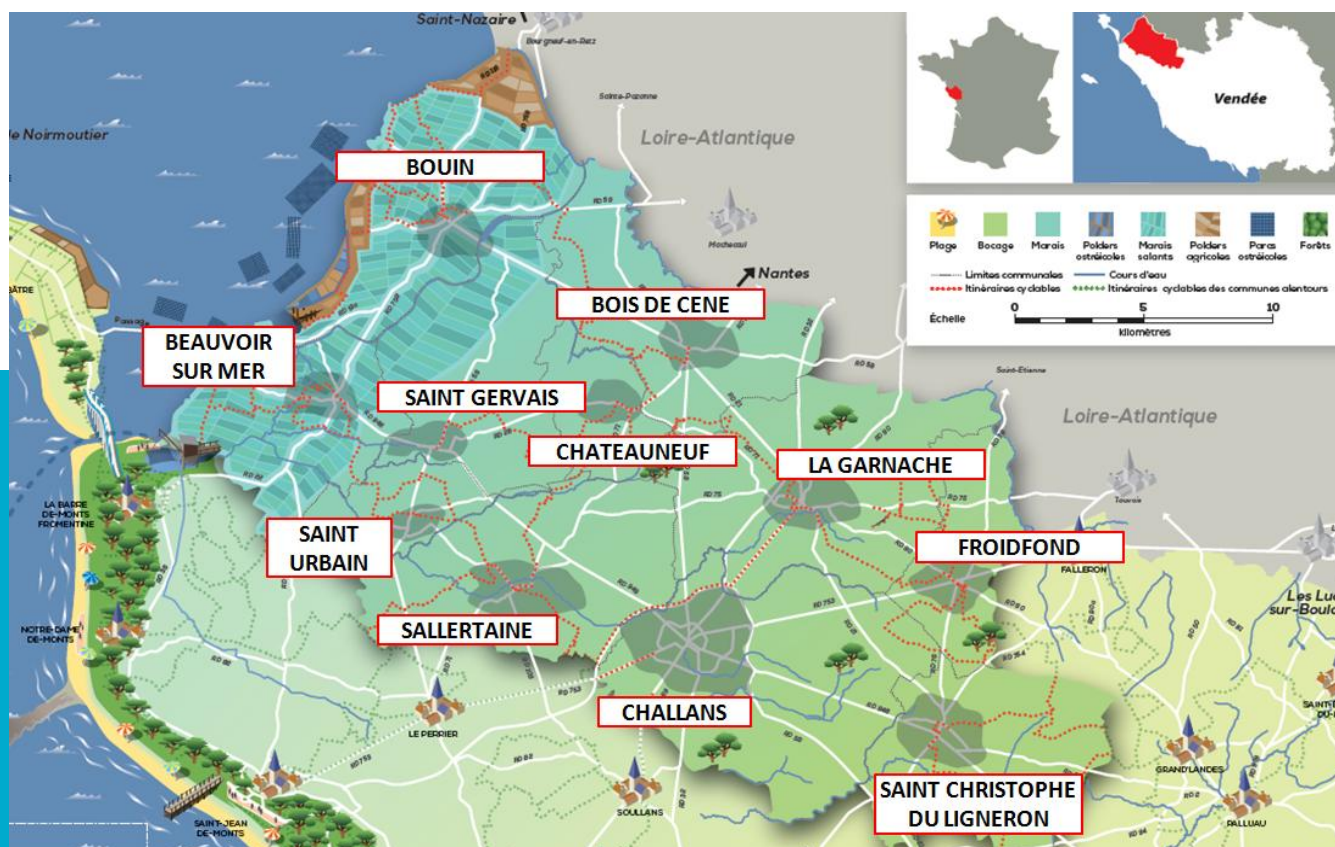
I. Challans Gois : le territoire et l'intercommunalité

1. La carte intercommunale

La Communauté de Communes Challans Gois Communauté a été créée le 1^{er} janvier 2017. Elle est née de la fusion des Communautés de Communes du Pays de Challans et du Pays du Gois, ainsi que du rattachement de la commune de Saint-Christophe du Ligneron.

L'Établissement Public de Coopération Intercommunale associe 11 communes du Nord-Ouest Vendée :

- **Challans**, sa ville-centre, compte plus de 20 000 habitants et un tissu commercial, artisanal et industriel dynamique.
- À l'Ouest, les communes de **Beauvoir sur Mer** et de **Bouin** bordées par l'Océan Atlantique, au sein de la Baie de Bourgneuf, sont le berceau de production de l'Huitre Vendée Atlantique. Depuis Beauvoir-sur Mer, le Passage de Gois relie le continent à l'Île de Noirmoutier.
- D'Ouest en Est, le Marais Breton Vendéen, site Natura 2000 s'étend sur les communes de **Saint-Gervais**, **Saint-Urbain**, **Châteauneuf**, **Bois de Céné** et **Sallertaine**.
- À l'Est, les trois communes de **La Garnache**, **Froidfond** et **Saint-Christophe du Ligneron** se situent dans le bocage vendéen.



Challans Gois Communauté

- 11 communes
- 47 368 habitants en 2016 (INSEE 2019)
- 23 908 logements en 2017 (INSEE 2019)
- 5 177 établissements en 2016 (INSEE - Fichiers SIRENE 2018)
- 440 km²
- 21 km de façade littoral

2. Les missions d'intérêt communautaire

Challans Gois Communauté exerce des compétences obligatoires c'est à dire imposées par la loi, mais elle a aussi choisi d'exercer des compétences transférées librement par les communes. **Les champs d'intervention sont multiples et ont été élargis en 2018.**

a. Aménager le territoire pour vivre et travailler dans un cadre de vie de qualité

- > Aménager l'espace & instruire les demandes d'urbanisme
- > Améliorer le logement et le cadre de vie
- > Déployer les réseaux d'accès à Internet (Très Haut débit, WIFI)
- > Réaliser des pistes cyclables et sentiers de randonnées
- > Organiser l'accueil des gens du voyage

b. Contribuer au développement économique

- > Mener des actions de développement économique
- > Créer, aménager, entretenir et gérer les parcs d'activités et locaux économiques
- > Gérer l'Office de Tourisme intercommunal

c. Préserver et valoriser notre environnement

- > Collecter et traiter les déchets ménagers et assimilés
- > Contrôler l'Assainissement non collectif (SPANC) **NOUVELLE GESTION 2018**
- > Assurer la Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations
- > Mettre en place un Plan Climat Air Energie **NOUVEAU en 2018**
- > Alimentation en Eau Potable **NOUVEAU en 2018**

d. Développer des équipements et des services à la population.

- > Mener et soutenir des actions sociales : Relais Intercommunal Assistants Maternels, Future Maison de l'Enfance, Portage de repas à domicile, Prévention de la dépendance des séniors **NOUVELLE GESTION 2018**
- > Sensibiliser à la sécurité routière et favoriser l'apprentissage de la natation en milieu scolaire
- > Construire, entretenir et faire fonctionner des équipements sportifs (Haras des Presnes, Espaces aquatiques)

En 2018, la Communauté de Communes a repris en gestion directe le SPANC et la Prévention de la dépendance des séniors (actions collectives) suite à la dissolution du :

- Syndicat Mixte de Gestion Ecologique du Marais Breton (SMGEMB),
- Centre local d'information et de coordination (CLIC) des Personnes âgées.

D'autre part, suite au transfert de la compétence eau potable des communes à l'intercommunalité, **les Syndicats d'alimentation en Eau potable ont été dissous** et la gestion a entièrement été confiée au Syndicat Mixte Vendée Eau.



3. Une équipe et des services communautaires à l'œuvre

Serge RONDEAU a été élu Président de Challans Gois Communauté le 12 janvier 2017. **Le Conseil Communautaire est composé de 39 élus du territoire, ainsi que de 4 élus suppléants.**

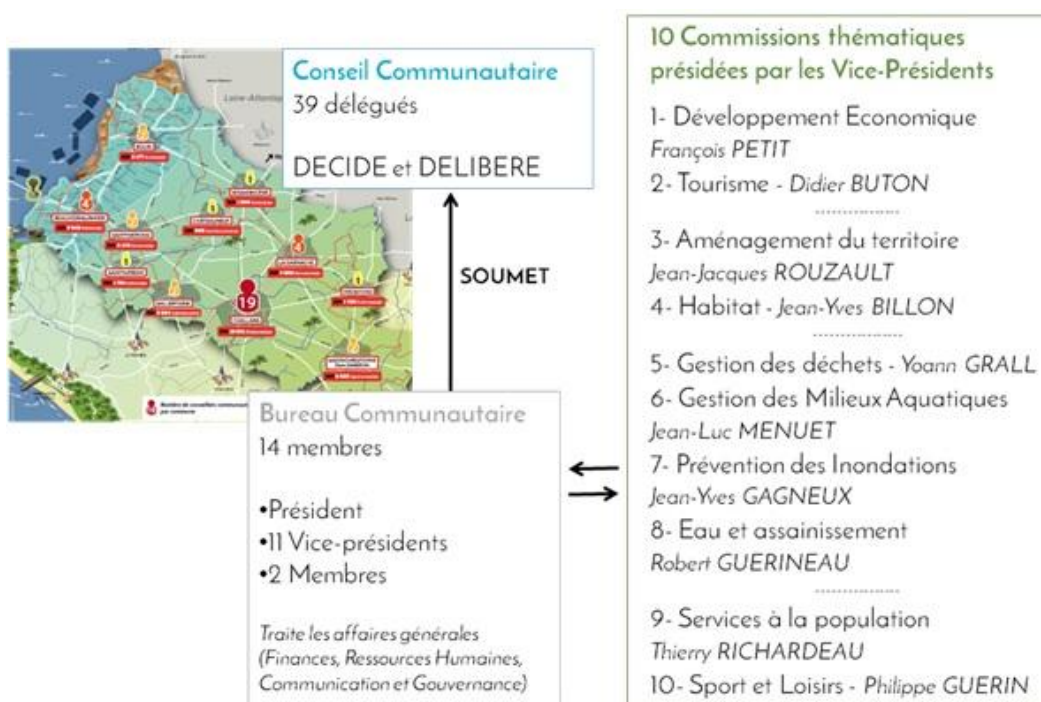
Le Conseil se réunit en moyenne une fois par mois pour débattre et voter les projets communautaires proposés par le Bureau Communautaire. Afin de travailler les dossiers en amont, chaque élu est membre d'une commission de travail thématique, présidée par un des Vice-présidents.



- 1 : Thierry RICARDEAU, Robert GUERINEAU, Serge RONDEAU, Claude BARRETEAU, Jean-Luc MENUET
- 2 : François PETIT, Jean-Yves BILLON, Francette GIRARD, Philippe GUERIN, Didier BUTON, Yoann GRALL
- 3 : Annie TISSEAU, Claudie PELLOQUIN, Jean-Yves GAGNEUX, Jean-Jacques ROUZAULT
- 4 : Sylviane BRUN-BOUTET, Julien QUEREAU, Sophie LANDREAU
- 5 : Marie-Josée BROSSET, Cyril GENAUDEAU, Corine VRIGNAUD, Guy THOMAS, Christian BILLON
- 6 : Lydie GAUTRET, Marie ARNAUD, Sophie BRIEE
- 7 : Rémi PASCRAEU, Colette JAUNET, Béatrice KARPOFF, Denis TESSON, Sandra DEBORDE-LAVERGNE
- 8 : Patricia BERNARD, Marcel NEAU, Bernard SACHOT, Martine BARRAU, Florence MENUET
- 9 : Thomas MERLET, Jean-Michel MARSAC, Michel QUAREAU, Pascal GADE

(Noms des élus par rangées de bas en haut - de gauche à droite)

Le Conseil Communautaire, le Bureau Communautaire et les Commissions thématiques ont chacun un niveau d'intervention défini. Certains élus municipaux non communautaires participent au travail des commissions thématiques.



En 2018, deux réunions du Conseil Communautaire ont été décentralisées : en juillet à Bouin et en septembre à Saint-Christophe du Ligneron. Chaque réunion a été précédée d'une visite des principaux équipements et projets dans la commune, pour les élus communautaires et municipaux.



II. La collectivité au service du territoire et de ses usagers

1. Accompagner le développement économique

a. Accompagner le développement des entreprises

1. Être au plus près des porteurs de projet

En 2018, près de 200 porteurs de projet ont été accompagnés par Challans Gois Communauté. 50 % d'entre eux pour la création de leur entreprise et 50 % pour un projet de développement. Le Service Economique les conseille, les oriente et répond au mieux à leurs sollicitations, autours de thématiques très diverses : étude d'implantation, financements, recrutement..., en s'appuyant sur un réseau de partenaires (organismes consulaires, Maison Départementale de l'Emploi, Agence Régionale de Développement...).



Challans Gois Communauté aide également au financement des entreprises en création ou développement à travers son soutien financier et son implication auprès de 3 associations (32 327 € subventions en 2018). En 2018 :

- L'Association France Active a apporté une **garantie bancaire** auprès de 6 porteurs de projet (154 033€ garantis au total).
- L'Association ADIE a délivré 4 microcrédits en direction de 4 créateurs d'entreprises n'ayant pas accès aux prêts bancaires.
- L'Association INOV a soutenu 11 créations d'entreprise et 11 reprises d'activité en accordant 25 prêts d'honneur, 4 prêts Vendée 1^{er} recrutement et 5 prêts Régionaux (173 525 € au total).

2. Animer le réseau économique : La soirée annuelle des entreprises

L'innovation était au cœur de la soirée annuelle des entreprises le 25 avril 2018.

Stéphane Garnier (SORIBA), Joannic Hardouin (Forge Marine Hardouin) et Alexandre Diaz (Coverwind) ont **témoigné sur les démarches innovantes de leurs entreprises.**

Vendée Numérique a expliqué la **fibre FttE** opérationnelle en 2018.

Enfin, l'expert Vincent Lecerf a éclairé les dirigeants sur le **développement de l'Intelligence Artificielle** et la place qu'elle occupe ou occupera dans la société.



3. 2018 : deux nouveaux dispositifs d'aide à l'immobilier d'entreprise

- En faveur des entreprises industrielles, conditionné par la création d'emplois

Challans Gois Communauté a mis en place en octobre 2018 une **aide directe pour l'investissement immobilier** d'entreprises souhaitant créer ou développer des activités industrielles sur le territoire.

- **Bénéficiaire** : Entreprises « Industrie manufacturière »
- **Dépenses éligibles** : Construction, extension, amélioration de l'immobilier d'entreprise
- **Condition** : Création mini. 5 emplois en 3 ans
- **Aide** : 10 % - de 15 000 à 100 000 € (selon le nombre d'emplois créés)

- En faveur de l'artisanat et du commerce

Depuis début 2018, les professionnels peuvent bénéficier de fonds européens LEADER 2014-2020 assortis d'une participation de Challans Gois Communauté pour leur projet d'aménagement et/ou de modernisation.

- **Bénéficiaire** : Entreprises artisanales et commerces
- **Dépenses éligibles** : Travaux de modernisation d'un local d'activité
- **Conditions** : Activité > 1 an, < 10 ETP, < 1 M € CA HT
- **Aide** : jusqu'à 30 % (dépenses subventionnables de 10 000 € à 75 000 € HT).

b. Proposer des terrains et des bâtiments économiques variés et adaptés

Challans Gois Communauté assure la gestion de :

- **15 parcs d'activités**, représentant **43 hectares de terrains commercialisables**,
- **34 locaux dédiés à l'implantation d'entreprises** (à la location ou à la vente).

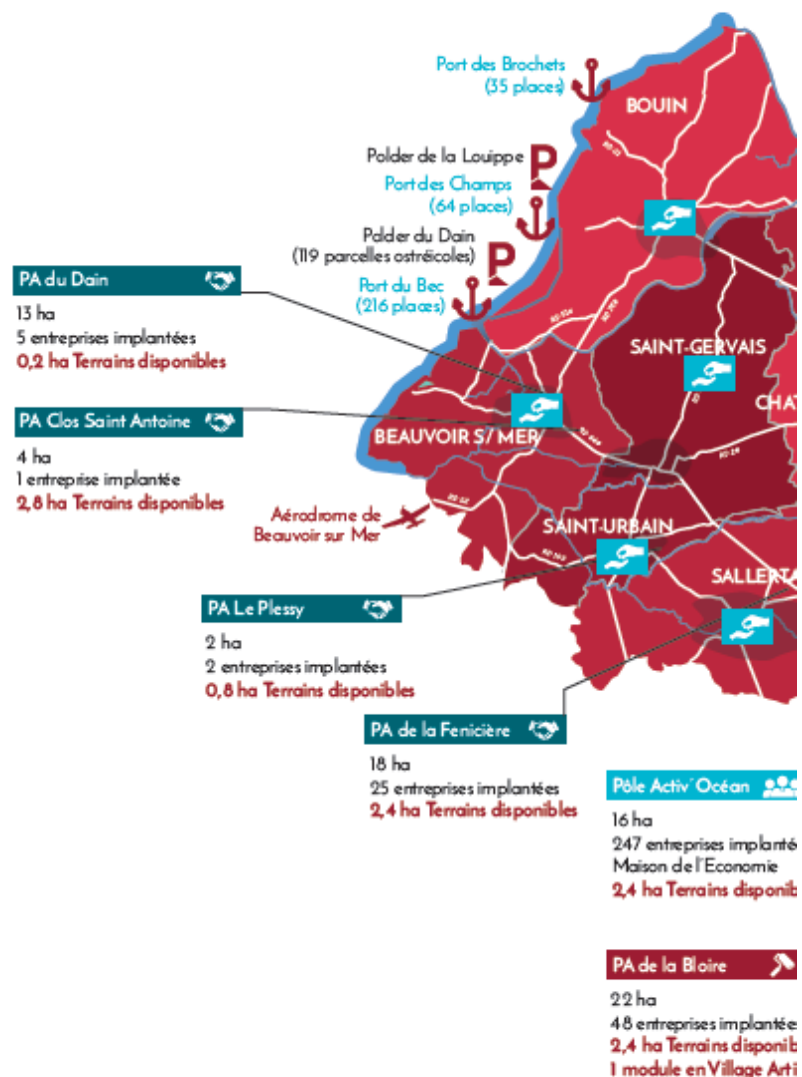
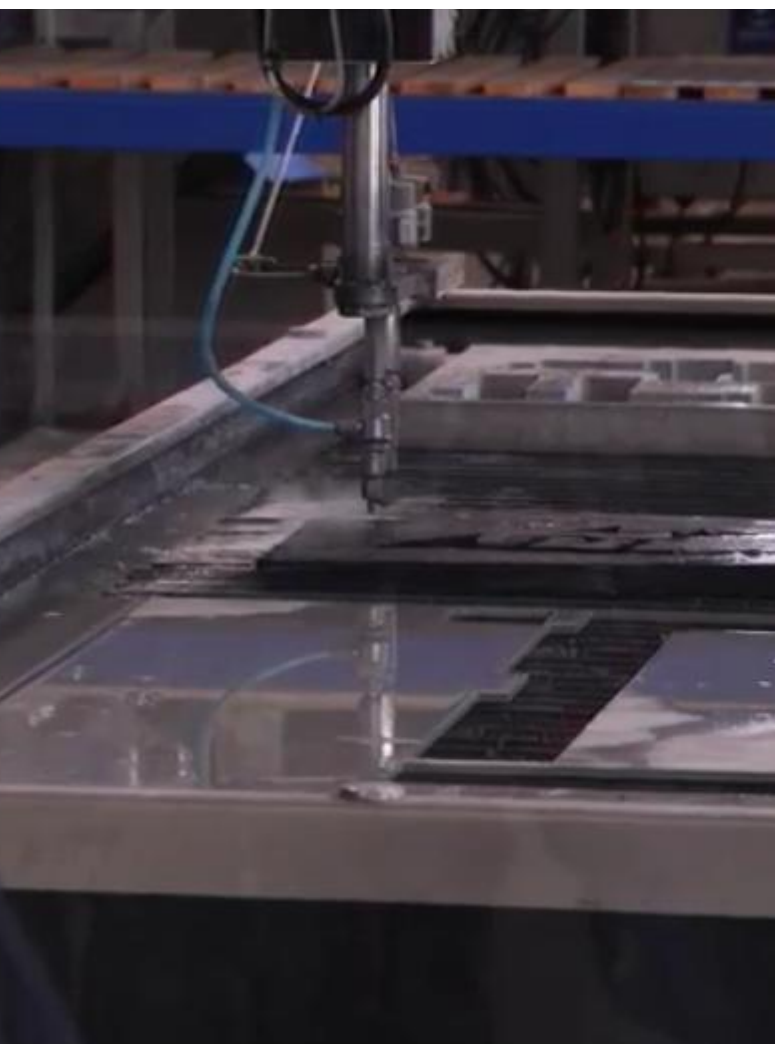
Challans Gois Communauté accompagne les entreprises à chaque étape de leur évolution :

- **pour leur création** : des modules de taille réduite (environ 130 m²) en Village Artisanal aux conditions accessibles et flexibles (loyer modéré, aménagement intérieur ou module brut,...),
- **pour leur développement** : des ateliers-relais plus grands (plus de 300 m²) à louer ou à vendre, ainsi qu'un large choix de terrains en Parcs d'Activités dans toutes les communes.

2018 : 1,5 Ha vendus pour près de 524 000 €

- Env. 1 500 m² au Pôle Activ' Océan à Challans à 6 entreprises (279 130 €)
- Env. 1,3 ha au PA de la Fénicière à Sallertaine à 1 entreprise (206 848 €)
- 800 m² au PA de la Sapinière à Châteauneuf à 1 entreprise (12 000 €)
- 1 bâtiment de 160 m² au Village Artisanal de la Bloire à Challans (26 000 €)

Challans Gois Communauté a également acheté 5,6 ha de réserve foncière, à La Garnache (La Richardière) pour 165 600 €.



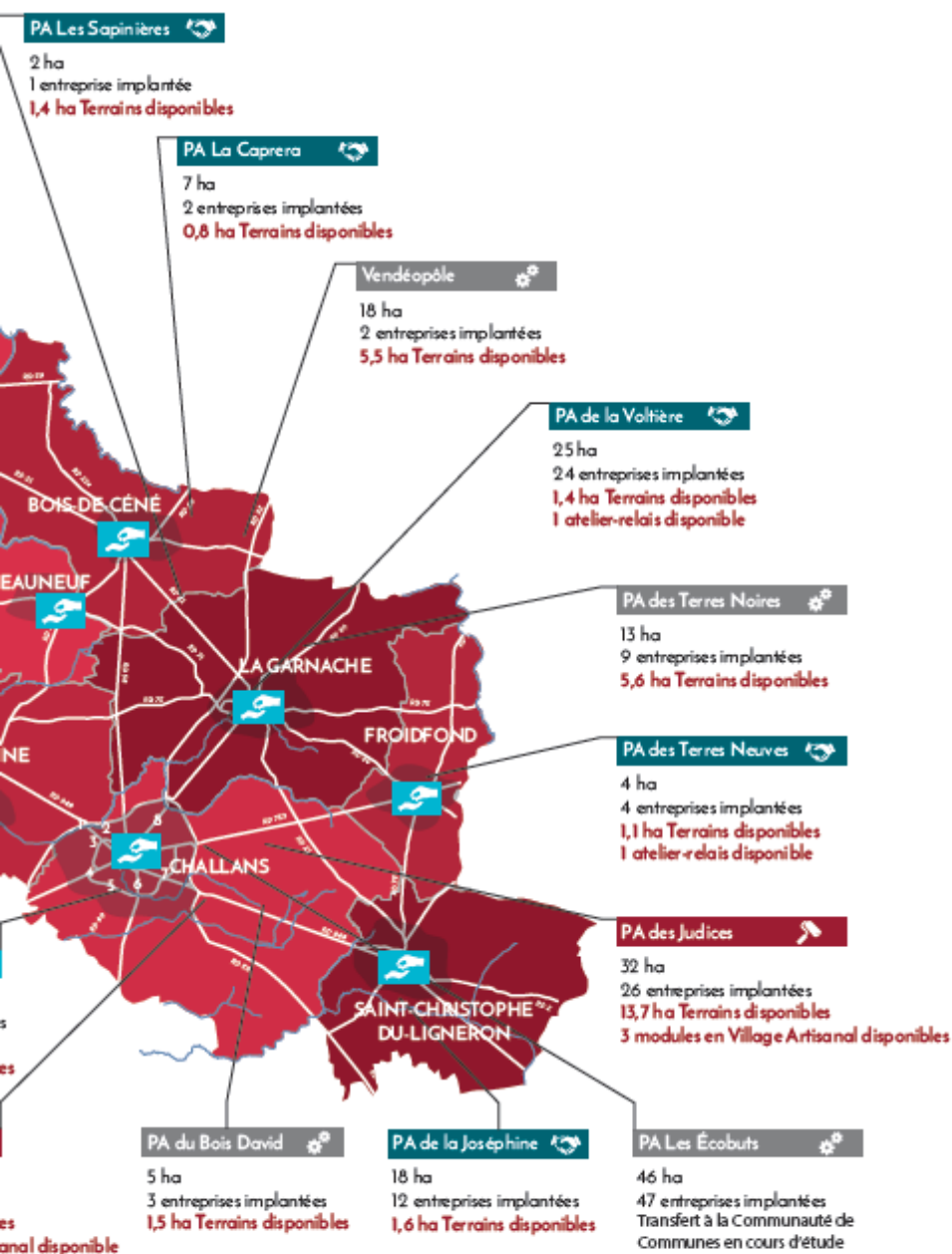
UNE OFFRE DE BUREAUX A LA LOCATION



Entreprises, porteurs de projets et associations :
Un espace pour donner vie à vos projets

Challans Gois Communauté gère la Maison de l'Economie sur le Pôle Activ'Océan à Challans qui accueille les permanences et les antennes locales de différents acteurs économiques (associations économiques locales, CCI...). Des salles de réunion ou de formation sont mises à disposition suivant les besoins.

En 2018, la Communauté de Communes a également lancé l'aménagement d'un ensemble de **8 bureaux modulables (13 à 52m²) à Beauvoir sur Mer** (photo ci-contre). Situé au 52 rue du Port, l'ensemble comprendra également une salle de réunion et un espace détente. Le site est raccordé au Très Haut Débit. **Les travaux seront finalisés pour le printemps 2019.**



PARCS D'ACTIVITÉS

- Activité artisanale
- Activité industrielle
- Activité tertiaire
- Activité de proximité (artisanale et commerciale)

COMMERCE

COMMERCE DE CENTRE-VILLE
(+ de 300 commerces à Challans)

ZONES COMMERCIALES

- 1 ZC Les Rives Romaines
- 2 ZC de Pont-Habert
- 3 ZC des Alizés
- 4 ZC rte de St Jean de Monts
- 5 ZC rd-point de la Surprise
- 6 ZC de la Porte des Sables
- 7 ZC rte de la Roche sur Yon
- 8 PA de la Romazière
27 ha / 100 entreprises implantées

Ces périmètres ainsi que les ports et polders ne relèvent pas des compétences de la Communauté de Communes

c. Mener des actions pour favoriser l'emploi

Challans Gois Communauté soutient la Mission Locale Vendée Atlantique (45 284 € en 2018) qui apporte un accompagnement personnalisé aux jeunes sur l'accès à l'emploi, l'orientation et la formation.

D'autre part, le mois d'avril 2018 a été marqué par 3 événements soutenus par Challans Gois Communauté valorisant l'apprentissage : la 2^{ème} édition du Forum de l'Apprentissage et de l'Emploi (Mission Locale Vendée Atlantique), le Concours « Un des meilleurs Apprentis de France » session 2018 de la Vendée et Les Vélos Jaunes (événement de promotion de l'artisanat et de l'apprentissage porté par l'Union des Artisans du Bassin Challandais).



2. Faciliter la vie des administrés

a. Participer à l'épanouissement des enfants

1. Le Relais Intercommunal Assistants Maternels (RIAM) au service de la petite enfance

Le RIAM est un lieu d'information, de rencontre et d'échange au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance. Animé par des professionnels de la petite enfance, le RIAM intervient en itinérance sur les 11 communes, avec un lieu d'accueil et d'information permanent situé à Challans.

- > **Pour les parents** : le RIAM informe et accompagne les parents pour la garde de leurs jeunes enfants, sur les formalités administratives et met en relation les parents avec des assistants maternels se déclarant disponibles. Des temps de rencontre sont ponctuellement proposés.
En 2018, le RIAM a eu 380 contacts différents auprès de parents (mail, téléphone, entretien physique) pour donner des conseils et informations sur la garde de leurs enfants.
- > **Pour les professionnels** : le RIAM anime et professionnalise le réseau des assistants maternels, notamment lors de rencontres collectives.
En 2018, 307 assistants maternels sont entrés en contact avec le RIAM.
- > **Pour les enfants** : le RIAM organise des activités d'éveil collectives pour les enfants accueillis par les assistants maternels.
En 2018, 311 ateliers d'éveil ont été organisés au sein des communes, **plus de 540 enfants** y ont participé.



Le territoire compte

410 assistants
maternels
dont **373** sont en activité

Photo ci-contre :
Matinée d'éveil du RIAM - Juillet 2018

En 2019, le RIAM va poursuivre son développement, notamment avec l'arrivée d'un nouvel animateur. A terme, Challans Gois Communauté a pour ambition de **positionner le RIAM comme guichet unique d'information « Petite Enfance »**.

Ce service sera ainsi **installé au sein de la Maison de l'Enfance** qui est en cours de création sur la ZAC de la Romazière à Challans et qui ouvrira ses portes début 2021. Il rassemblera en un même lieu : un multi-accueil, un guichet unique petite enfance, un lieu d'accueil enfants parents (LAEP) et le RIAM (détails page 15).

2. Sensibiliser à la sécurité routière

Challans Gois Communauté sensibilise les enfants des écoles primaires publiques et privées à la sécurité routière.

L'éducation routière est organisée sur l'ensemble du territoire de Challans Gois Communauté avec des interventions du CP au CM2 (Beauvoir sur Mer, Bouin, Saint Urbain, Saint Gervais et Saint-Christophe du Ligneron) et du CE2 au CM2 (sur les six autres communes).

L'éducation routière est dispensée sous forme d'interventions théoriques (en classe) et pratiques en milieu protégé (parking, cour d'école) et/ou en milieu ouvert (ville, routes). Ces interventions sont organisées en concertation avec les équipes pédagogiques des différentes écoles.

2 029
élèves sensibilisés



3. Participer à l'apprentissage de la natation

Challans Gois Communauté dispense des cours de natation pour les élèves du cycle I conformément au programme officiel de natation scolaire (savoir nager) et assure le transport des élèves vers les piscines de Beauvoir sur Mer et de Challans.

Chaque école du territoire bénéficie de deux créneaux de dix séances. Les écoles de Challans bénéficient quant à elles d'un créneau par classe.

En 2018, ce sont **25 écoles** qui ont pu bénéficier de créneaux. Ainsi, **2 214 enfants ont été sensibilisés et 770 séances ont été organisées.**

À moyen terme, le nombre de créneaux mis à disposition des écoles augmentera en lien avec l'ouverture d'un nouveau centre aquatique intercommunal à Challans et ce, conformément aux programmes de l'Education Nationale.

D'autre part, en octobre 2018, les élus ont acté un mode de gestion des espaces aquatiques **à partir de 2020 en délégation de service public (DSP)**, intégrant notamment au futur projet de fonctionnement un **axe fort sur l'apprentissage de la natation** pour les enfants et les jeunes en augmentant les créneaux d'accueil des scolaires (1^{er} et 2nd degré) et en maintenant un encadrement pédagogique de qualité.



b. Améliorer le cadre de vie des ménages

1. Favoriser l'amélioration de l'habitat

Dans le cadre de sa politique de l'habitat et de son Programme Local de l'Habitat 2013-2019, la Communauté de Communes a mis en œuvre une **Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**.

Les propriétaires peuvent ainsi bénéficier **d'aides financières pour la réalisation de travaux d'économie d'énergie, de maintien à domicile ou de rénovation globale**. L'OPAH est menée par Challans Gois Communauté, en partenariat avec l'**ANAH** et le **Conseil Départemental de Vendée**. Sa gestion technique a été confiée à l'association SOLIHA, qui accompagne les propriétaires, de la définition des travaux à réaliser jusqu'au paiement des subventions.

> En 2018, 111 projets de rénovation accompagnés par l'OPAH ont été terminés ou engagés dont :

- o 65 pour le maintien à domicile
- o 43 pour la rénovation énergétique
- o 2 rénovations de locatifs
- o 1 logement indigne



Avant / après : exemple de rénovation globale

À fin 2018, l'OPAH a généré depuis sa création 5,7 M € de travaux pour 2,8 M € d'aides attribuées, dont 278 000 € de la part de Challans Gois Communauté.

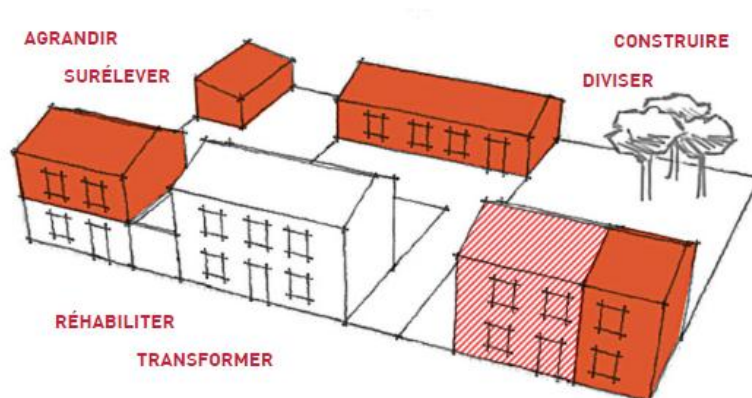
Face au succès de l'opération, les élus ont voté en juillet 2018 sa prolongation **pour 2 ans supplémentaires, soit au total 5 années d'opération**. De nouvelles aides concernent :

- **Rénovations énergétiques de copropriétés** (Prime CGC 500 € / logement)
- **Propriétaires occupants de logement indigne** (Prime CGC 2 000 €)

Les aides déjà en place se poursuivent : Maintien à domicile ; Rénovation énergétique. **362 projets pourront ainsi être aidés sur les 2 ans**, en plus des 284 projets aidés en 3 ans. Cela représente 1,8 M € d'aides dont 210 000 € de Challans Gois Communauté.

2. Conseiller pour bien construire

Challans Gois Communauté propose une **permanence conseil gratuite à destination des habitants du territoire** qui ont des **projets de construction ou de rénovation, en partenariat avec un architecte du CAUE** (Conseil Architecte Urbanisme et Environnement). Les permanences ont lieu sur rendez-vous tous les quinze jours à Challans et à Beauvoir sur Mer. **En 2018, 21 propriétaires ont pu rencontrer l'architecte.**



3. Permettre aux ménages les plus fragiles d'accéder à un logement

Habitat et humanisme permet aux **personnes à faibles ressources, précarisées en raison de leur situation sociale, de leur âge, de leur handicap ou de leur santé, d'accéder à un logement décent**, adapté à leur situation et leurs ressources. Challans Gois Communauté participe au financement de l'association (15 000 € en 2018).

D'autre part, Challans Gois Communauté a participé au financement d'un **Fond de Solidarité Logement (FSL) (6 000 € en 2018)** qui aide les personnes les plus démunies à payer leurs charges de logement (factures, loyers, assurances, déménagement...).

c. Favoriser le maintien à domicile des plus âgées

Challans Gois Communauté est un territoire très attractif notamment pour les plus de 60 ans, aussi elle souhaite participer au bien vieillir chez soi pour prévenir les dépendances.

1. Permettre aux aînés de vivre dans un logement adapté

Dans le cadre de son **Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**, Challans Gois Communauté a souhaité donner une place importante à **l'adaptation des logements à la perte d'autonomie due à l'âge et/ou au handicap**. L'adaptation du logement pour **bien vieillir chez soi** peut consister en la création d'une douche à l'italienne, l'aménagement des accès extérieurs, l'installation d'un monte-escalier,...

En 2018, **65 projets pour faciliter le maintien à domicile** des personnes âgées (plus de 70 ans) ou en perte d'autonomie, ont été accompagnés. En 2018, les élus ont décidé de prolonger ce programme jusqu'en 2020.

2. Portage de repas à domicile

Challans Gois Communauté propose aux personnes de 60 ans et plus, ainsi qu'aux personnes handicapées, un service de portage de repas à domicile. Le service tient compte des spécificités des régimes de santé et est très souple (choix de fréquence, sans engagement dans la durée, mise en route du service en 24h...).

La collectivité organise le service pour 7 communes, hors Beauvoir sur Mer, Bouin, Saint Gervais et Saint Urbain. Pour ces dernières, un service de portage de repas est proposé par l'EHPAD de Beauvoir.

Afin de rendre un service le plus accessible possible (8,90 € / repas), la collectivité assume un reste à charge de 1,46 € par repas.



3. Prévenir les risques de dépendance des séniors



En 2018, le service CLIC Coord'âge (lieu d'accueil, d'écoute et d'information pour les personnes âgées de plus de 60 ans et leur entourage), a été internalisé au sein de la Maison Départementale des Solidarités et de la Famille, sous le nom SAMSAD : Service d'Accompagnement Médico-Social à Domicile. Les missions relatives à la prévention, assurées par le CLIC, ont été confiées à Challans Gois Communauté. Depuis juin 2018, ce nouveau service Prévention Dépendance des Séniors élabore un programme d'actions **de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de plus 60 ans** autour de temps collectifs (conférence, ateliers, forum, spectacle, groupe de parole...) favorisant le bien-vieillir, le maintien en bonne santé, la prévention des risques liés à l'âge, la prévention des maladies... Ce programme a été validé en décembre 2018.

d. Organiser l'accueil des gens du voyage

Challans Gois Communauté organise l'accueil des gens du voyage sur le territoire. **La gestion de l'aire d'accueil et de l'aire de grands passages de Challans est réalisée en régie par le Pôle Aménagement.**

3. Participer au développement de l'offre de loisirs du territoire

a. Des lieux de loisirs et d'activités

1. Espace Aquatique à Beauvoir sur Mer



L'Espace Aquatique dispose d'un bassin de 25 mètres de long et de 1,10 m à 2,10 m de profondeur avec 4 lignes de nage et une structure gonflable. Les extérieurs intègrent un espace pour les enfants : patageoire et jeux pour enfants.

En 2018, l'Espace Aquatique a réalisé environ 14 472 entrées contre 13 000 en 2017 (hors scolaires).

En octobre 2018, les élus ont fait le choix d'une gestion des espaces aquatiques en **délégation de service public (DSP) à partir de 2020** (avec l'ouverture du nouveau Centre Aquatique intercommunal à Challans). Le projet global de la collectivité porte sur une complémentarité entre les deux sites pour l'accueil des différents publics, des associations et des scolaires. Il a ainsi été décidé **d'une large ouverture pour le futur Centre Aquatique à Challans** (sur 12 mois, avec une grande amplitude horaire) et **d'une ouverture sur 7 mois de l'Espace aquatique à Beauvoir sur Mer** (fermeture hivernale).



2. Haras des Presnes

Propriété de Challans Gois Communauté, ce **site équestre important** est composé de **nombreux équipements** : carrière, manège couvert, écuries, école d'équitation, station de monte, spring garden,...

La délégation de service public pour la gestion du site des Presnes a pris fin le 31 octobre 2018. Celle-ci **n'a pas été reconduite**. Challans Gois Communauté a décidé de **repandre en gestion directe les infrastructures du site** avec l'organisation suivante :

- mise en **location des bâtiments professionnels** à la SARL Ecuries SCHERER et la SARL Ecole d'Equitation des Presnes,
- **conventions d'occupation temporaire** du domaine public, concernant les locaux associatifs,
- **gestion directe** par Challans Gois Communauté des **équipements sportifs et des gîtes**.



À travers ce choix de la gestion directe, Challans Gois Communauté souhaite développer l'attractivité du site.

b. Des manifestations sportives et culturelles

La Communauté de Communes **apporte son soutien aux associations organisatrices de manifestations estivales**. Ces animations œuvrent à la **mise en valeur du patrimoine historico-culturel et paysager** du territoire et participent au rayonnement et à l'attractivité du territoire, notamment d'un point de vue touristique.

1. Manifestations culturelles

Les foires à l'ancienne « Autrefois Challans » : les jeudis 19, 26 juillet, 9 et 16 août 2018 organisées par l'association Autrefois Challans (15 000 € en 2018).

Le Festival de l'Île Chauvet, à Bois de Céné - Châteauneuf : concert, comédies musicales et spectacles,... du 3 au 11 août 2018 organisé par l'association Terre de l'Île Chauvet (15 000 € en 2018).

Le festival des Nocturnes de Sallertaine : festival estival d'art de la rue les lundis 23 juillet, 6, 13, 20 août 2017 organisé par l'association l'Île aux Artisans (15 000 € en 2018).



2. Manifestations sportives

Trois concours hippiques de saut d'obstacle de niveau National organisés en juillet et août par l'association Jump'in Challans à Challans (5 000 € en 2018), par l'association SO JUMP 85 (5 000 € en 2018) et par l'association Société Hippique Rurale du Gois (5 000 € en 2018), sur le site des Presnes à Saint Gervais.



Les Foulées du Gois :

Épreuve d'athlétisme mythique le 6 mai 2018 organisée par l'association Les Amis du Gois (15 000 € en 2018).



3. Soutien pour le fonctionnement de clubs sportifs

Challans Gois Communauté soutient également trois clubs sportifs du territoire évoluant à un niveau national qui organisent un match de gala ou un tournoi sur la période estivale : L'éveil Garnachois - Club de basket féminin (15 000 € en 2018), le Vendée Challans Basket - Club de basket masculin (55 000 € en 2018) et le Football Club Challans (30 000 € en 2018).

4. Accueillir les visiteurs et favoriser l'attractivité touristique de la destination Challans Gois

a. L'Office de Tourisme communautaire

Challans Gois Communauté est compétente en matière de **promotion et de développement touristique**. L'Office de Tourisme communautaire géré en régie directe est rattaché au Pôle Economie/Tourisme.

Le réseau d'accueil compte **4 Bureaux d'Information Touristique** :

- > Ouverts toute l'année : Bureaux d'Information Touristique de Challans & de Beauvoir sur Mer
- > Ouvert d'avril à octobre : Maison du Pays du Gois à Bouin
- > Ouvert en juillet et août : Point Info Tourisme, situé dans l'Eglise Romane de Sallertaine

4 MISSIONS

- Promotion touristique
- Accueil & conseil en séjour
- Animation du réseau d'acteurs du territoire
- Commercialisation billetterie & produits boutique

Chiffres clés tourisme 2018

4 956 lits touristiques marchands (1,7 % capacité d'accueil de la Vendée)

38 000 visiteurs dans les 4 espaces d'accueil

b. Une stratégie touristique et une marque pour la destination « GO Challans GOis »

Les élus du Bureau Communautaire, de la commission Tourisme et les professionnels du tourisme ont travaillé conjointement en 2018 pour élaborer la stratégie marketing et de développement touristique de la destination.

Objectif dans un premier temps : doter le territoire d'un positionnement touristique singulier, basé sur nos valeurs et d'une stratégie marketing.

Le positionnement de la marque touristique est « **Venir à Challans Gois, c'est se retrouver, lâcher prise, dans un cadre authentique, apaisé et propice au bien-être** ». Il se décline en 4 axes : Contempler, Se Ressourcer, Savourer, Rencontrer. Ce positionnement se traduit dans la **marque de destination** « **GO Challans GOis ! - Respirez la mer, Rencontrez la terre.** »

Elle a été présentée aux professionnels du tourisme le 18 octobre.

En 2018, les élus ont validé la stratégie touristique du territoire, dans son volet marketing et la marque pour promouvoir la destination. **En 2019, le déploiement de la marque sera poursuivi, ainsi que la définition d'un plan d'action de communication et de développement touristique sur 5 ans.**



c. Les outils de communication 2018

- **Un guide touristique et un guide hébergement** pour la nouvelle destination : 84 activités et restaurateurs, 87 hébergements. Les contenus, le graphisme et la mise en page ont été complètement revisités pour la réalisation de ces nouveaux supports.
- Un **site Internet unique** www.gochallansgois.fr lancé à l'été 2018 (en remplacement des sites actuels : oti-challans.fr et oti-paysdugois.fr). Il a comptabilisé 5 400 visites sur le deuxième semestre 2018.
- **Des actions pour renforcer le réseau des professionnels du tourisme** ont été mises en place : eductours à la découverte de la destination, bourse aux documents (échanges entre professionnels).

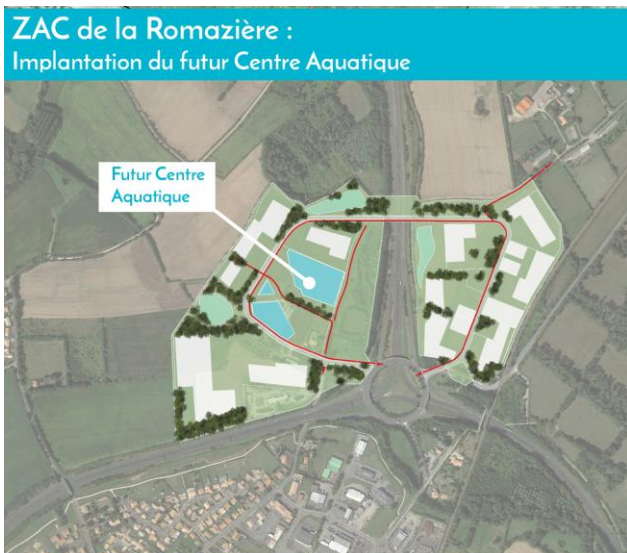
En 2019, un **Office de Tourisme mobile (camion)** va renforcer les bureaux d'accueil fixes en apportant l'information aux touristes « hors les murs ».

III. Développer et moderniser le cadre de vie

1. Moderniser les infrastructures

a. Une ZAC sur un emplacement stratégique de l'intercommunalité

Portée et réalisée par les élus de la Communauté de Communes depuis 2013, la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Romazière, située sur près de 35 ha en entrée Nord de la Ville de Challans, est en passe d'accueillir un pôle dynamique et attractif constitué d'équipements publics, de commerces, d'artisanat et d'activités tertiaires.



Deux zones d'aménagement :

- > **La partie à l'Ouest** de la Route Départementale accueillera des **Équipements collectifs** (centre aquatique, Maison de l'Enfance, Centre culturel ou sportif) & des **Enseignes commerciales** sur 23 hectares.
- > **La partie à l'Est** de la Route Départementale accueillera des **Activités tertiaires et artisanales** sur 12 hectares.

À terme, ces deux secteurs seront connectés par un **pont franchissant la Route Départementale** au Nord.

L'aménagement de la partie Ouest s'est achevé en juin 2018. Cette première tranche représente un budget de 2,5 M € HT de travaux et près de 410 000 € HT pour l'achat des terrains. La réalisation de la partie Est et du pont interviendra dans un second temps (5 à 10 ans).

b. Un centre aquatique intercommunal vecteur d'attractivité

Le projet du futur centre aquatique de Challans Gois Communauté est pensé :

- > **pour la pratique du sport et l'apprentissage** : bassin sportif, bassin d'apprentissage
- > **pour les loisirs** : bassin extérieur, toboggan, pentagliss, espace bien être, jeux d'eau,...
- > pour les familles, les jeunes, les locaux ou touristes, les sportifs membres de clubs ou d'associations, les écoliers, les personnes âgées,...

En octobre 2018, les élus ont fait le choix d'une gestion des espaces aquatiques en **délégation de service public (DSP)** à partir de 2020 (voir page 11).

Concernant le futur **Centre Aquatique** de Challans, une **large amplitude horaire d'ouverture** sur 12 mois a été retenue. Une **politique tarifaire** visant l'**accessibilité pour tous** sera privilégiée. Les différents équipements seront mis à disposition **des associations**.



Les travaux de terrassement ont débuté le 20 juin 2018. Le montant prévisionnel total des travaux s'élève à 17,9 M € HT.



Perspective extérieure du futur centre aquatique



Vue intérieure sur le bassin d'apprentissage

LE FUTUR CENTRE AQUATIQUE
UNE OFFRE SPORT & LOISIRS
POUR TOUS

Familles Jeunes Touristes
Scolaires Clubs Habitants
Séniors Sportifs Personnes handicapées
Associations

120 000
à 140 000
visiteurs / an

ESPACE AQUATIQUE INTERIEUR

3 BASSINS INTERIEURS :

- 1 bassin sportif de 25 m (6 lignes) - 375 m²
- 1 bassin d'apprentissage & loisirs - 160 m²
- 1 pataugeoire

1 TOBOGGAN 16 mètres

LOISIRS & BAINNADE EXTERIEURS

1 BASSIN EXTERIEUR - 250 m²
Jeux d'eau pour enfant - 100 m²
Plages solariums (minérales et gazonnées)
Pentagliss

BIEN-ÊTRE & FITNESS INTERIEURS

- 1 spa
- 1 sauna
- 1 hammam
- 1 bassin balnéo

Espace Fitness

Challans Gois
Communauté

Beauvoir sur Mer | Bois de Cèdre | Bourn | Challans | Châteauneuf | Froidfond | La Garroche | Saint Christophe du Ligieron | Saint Genois | Saint Urbain | Sallerme

c. Politique Petite Enfance intercommunale et construction d'une Maison de l'Enfance

Challans Gois Communauté a défini et voté en septembre 2018 sa **politique petite enfance** pour les 5 prochaines années avec les axes suivants :

- **développement du RIAM** : guichet unique « petite enfance », itinérance, démarches en ligne...
- actions de **soutien à la parentalité**,
- soutien et développement **d'autres modes d'accueil** (multi-accueil, micro-crèches Maison d'assistantes maternelles, accueil familial, ...),
- **construction à Challans** : d'une **Maison de l'Enfance (ZAC de la Romazière)** et d'un multi-accueil (centre-ville) de 24 places.

Concernant la Maison de l'Enfance, cet équipement intercommunal pour l'accueil des jeunes enfants comprendra :

- Un **multi-accueil de 42 places** avec horaires atypiques en lien avec quelques assistantes de la crèche familiale,
- Un lieu **d'accueil parents enfants**,
- Le **RIAM** (Relais Intercommunal Assistants Maternels),
- Un lieu **d'information sur la petite enfance**.



L'ouverture de la Maison de l'Enfance est prévue en 2020. Le coût des travaux est estimé à **1,4 M € HT (bâtiment de 850 m²) et espace extérieur (jeux - 500 m²)**.

d. Agir pour le déploiement du Très Haut Débit

Dans le cadre d'un Schéma Départemental d'Aménagement Numérique (SDAN), Vendée Numérique (Groupement d'Intérêt Public qui associe le Département et le SyDEV) en partenariat avec Challans Gois Communauté, le Département, la Région et l'Etat, déploie un réseau de fibre optique **Très Haut Débit**, essentiel au développement économique du territoire.

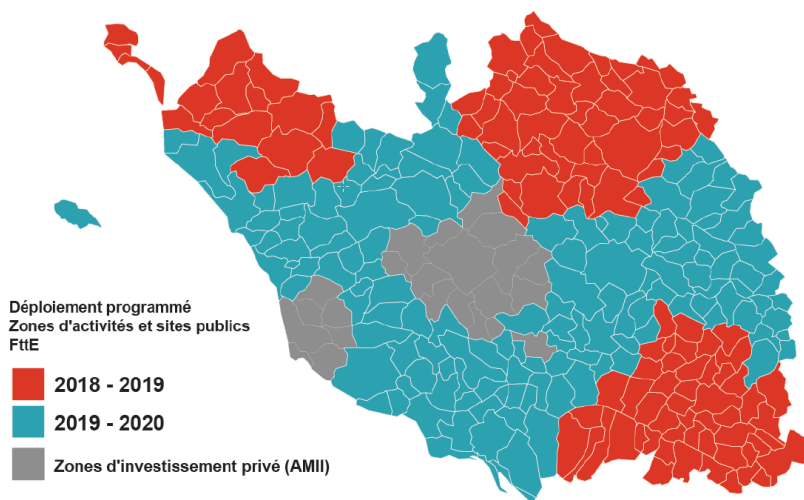
1. SDAN 1 : Le déploiement de la fibre se poursuit

Challans Gois Communauté a été choisi comme premier secteur géographique de la Vendée pour déployer le réseau. La première phase de déploiement de la fibre (SDAN 1) prévoit un déploiement de la fibre pour une part de la population (FttH) et la fibre aux entreprises avec des liaisons dédiées et sécurisées (FttE).

> Fibre à l'habitant (FttH)

La première phase de déploiement de la fibre jusqu'à l'abonné concerne les 13 villes les plus importantes de Vendée, dont Challans. Les aménagements débutés en 2016 visent à fournir **un accès à la fibre optique à 13 700 foyers de Challans d'ici fin 2019. Fin 2018, 5 000 prises étaient opérationnelles.**

> Fibre professionnelle (FttE)



La construction d'un réseau de fibre optique dans chaque commune permet de desservir les **25 Parcs d'activités du territoire** et les équipements publics. Ainsi, les **71 sites prioritaires** (parcs d'activités, bâtiments publics et scolaires, équipements culturels, maisons de santé,...) **seront raccordés à un réseau de fibre professionnelle (FttE) au 1^{er} trimestre 2019.**

La construction du réseau de fibre FttE a débuté en 2017. 5 Parcs d'Activités étaient raccordés à la fin de l'année 2018.

Sur le territoire de Challans Gois Communauté, le déploiement de la fibre optique pour les habitants (FttH) et pour les entreprises (FttE) sur la période 2016-2020 (SDAN 1) représente un coût de 9 M €, financé à 30 % par Challans Gois Communauté.

2. 1^{ère} abonnée FttH



Après plusieurs mois de travaux, le réseau Très Haut Débit grand public de Vendée Numérique s'est ouvert le 20 décembre 2017 à Challans.

Les premiers commerces et habitations de Challans sont ainsi raccordables à la fibre optique (offre FttH) depuis début 2018. À l'occasion de l'inauguration de la **1^{ère} abonnée à la fibre sur le réseau Vendée Numérique, le débit affiché était de 100Mb** ; permettant des usages TV, Internet et téléphonie sans modération. Les raccordements se poursuivent. Les habitants et entreprises peuvent tester leur éligibilité en indiquant leur adresse sur www.vendeenumerique.fr/carte-interactive

3. SDAN 2 : 100% FttH à l'horizon 2025

Le déploiement de la fibre optique en vue de raccorder **100% des habitants de Challans Gois Communauté se poursuivra jusqu'en 2025.** En effet, le Schéma Départemental d'Aménagements Numériques de 2^{ème} génération (SDAN2) a été adopté en décembre 2017. Cela représentera 16 983 prises FttH supplémentaires sur le territoire.

2. Sécuriser le territoire et ses habitants

La « Prévention des Inondations » s'inscrit dans la compétence « GEMAPI » (« Gestion des Milieux Aquatiques » et « Prévention des inondations ») exercée depuis 2017 par la Communauté de Communes.

Avec **21 km de façade littoral** et **33 km de digues** (littoral et étier) ainsi que des **centaines d'ouvrages hydrauliques**, la prévention des inondations revêt une importance particulière pour le territoire. Afin de financer en partie cette compétence, la Communauté de Communes a arrêté un **produit prévisionnel de la taxe GEMAPI pour 2018 à 782 362 € (soit en moyenne 17,5 €/habitant/an)**.

a. Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

Un partenariat avec la **Communauté de Communes Océan Marais de Monts (pilote)**, la **Communauté d'Agglomération de Pornic** et la **commune de Villeneuve en Retz** a permis de construire et conclure le PAPI de la Baie de Bourgneuf. Signé en 2014, il se décline en 7 axes dont les principales concernent les travaux pour renforcer ou rehausser les digues et les actions de sensibilisation du public aux risques de submersions marines. Il permet les financements de l'État, de la Région et du Département (7,7 M €) pour un montant de projets pour Challans Gois Communauté de 11,3 M € HT.

b. Les actions en cours

1. Travaux de rénovation



> Digues Sud Port du Bec à Beauvoir sur Mer

Les travaux sur les digues de protection contre les submersions marines situées au Sud du Port du Bec sur 1 570 m (sur les hameaux des Petits Arsais et de la Bouteille et sur la Matte à Nauleau à Beauvoir sur Mer) ont débuté en décembre 2018. Ils concernent la rehausse et le confortement des ouvrages. La durée des travaux est estimée à 6 mois (hors intempéries). Ils sont réalisés par l'entreprise Charier TP, pour un montant de 1,2 M € HT financés par Challans Gois Communauté avec le soutien de l'Etat (40%), de la Région Pays de la Loire (15%) et du Département de la Vendée (15%).

> Digue du Dain à Bouin

La réfection globale de cette digue de Bouin sur 4 km sera principalement réalisée en 2020. Ces travaux sont estimés à 6 M €.

> Études de maîtrise d'œuvre pour aménager les digues de l'Étier de Sallertaine en 2018

Les études techniques et réglementaires relatives aux travaux de confortement des rives et écluses de l'étier de Sallertaine à Beauvoir sur Mer, sur la portion allant de la Pointe aux Herbes à l'écluse du Grand Pont (actions du PAPI de la Baie de Bourgneuf) ont débutées fin 2018 et se poursuivront en 2019. Elles sont menées par le cabinet ÉGIS EAU. Le montant de l'opération globale (études et travaux) est estimé par le PAPI à 2,2 M € HT.

2. Sensibilisation du public

Une exposition itinérante « **Les risques littoraux - Êtes-vous bien préparés ?** » invitera jusqu'en 2020 le public à comprendre les risques littoraux, à travers différentes approches sensorielles, de manière pédagogique et ludique. En 2018, elle a été installée à Bouin.

À travers cette exposition, chacun peut se réapproprier aujourd'hui la culture du risque, pour mieux se préparer en cas de tempête (connaître les bons gestes, adopter les bonnes attitudes en cas de risque de submersion marine, adapter son habitat en fonction de sa vulnérabilité).

En 2019, elle sera installée à Beauvoir sur Mer (été) et à Challans (décembre).



3. Préserver et valoriser notre environnement

a. Gérer les Milieux Aquatiques

Challans Gois Communauté couvre un territoire d'une richesse environnementale remarquable avec notamment **16 500 ha de marais et un territoire de bocage parcourus par de nombreux cours d'eau.**

1. Entretien et restaurer le marais et les cours d'eau dans un intérêt collectif

La compétence **GEMA** (Gestion des Milieux Aquatiques) a été transférée par Challans Gois Communauté à **trois syndicats** qui œuvrent localement sur des bassins particuliers (zones du territoire) pour **préserver, restaurer, entretenir** les cours d'eau et les zones humides afin **d'améliorer la qualité de l'eau et préserver les écosystèmes.**

- > Le Syndicat Mixte des Marais de Saint Jean de Monts et Beauvoir sur Mer (SMMJB) agit sur les bassins des étiers de Sallertaine et de la Taillée,
- > Le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud Loire (SAH) agit sur les bassins du Dain et du Falleron,
- > Le Syndicat Mixte des Marais, de la Vie, du Ligneron et du Jaunay (SMMVLJ) agit sur le bassin de la Vie.

Les actions menées par ces syndicats étaient de plusieurs ordres en 2018 :

- **restauration des berges** de cours d'eau et étiers,
- **renaturation de cours d'eau** pour **améliorer la diversité des habitats aquatiques,**
- **végétation des bords de cours d'eau** pour éviter l'érosion et le déplacement du cours d'eau (gestion équilibrée et raisonnée de la ripisylve : forêt riveraine),
- création de **franchissements pour les espèces** sur les ouvrages tels qu'écluses avec vantelles ou passes à civelles, rampe pour assurer le franchissement des ponts, gué, barrages,...

Outre le produit de la taxe GEMAPI, des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA) ont été signés avec des partenaires institutionnels (Agence de l'Eau, Département, Région) pour financer les travaux importants.



2. Lutter contre les nuisibles pour préserver les zones humides

La collectivité lutte contre les **espèces invasives animales** (ragondins, rats musqués) et les **espèces végétales exotiques** (Jussie, Myriophylle du Brésil) afin de **préserver les zones de marais, la faune et la flore en présence.**

Cette gestion est assurée par le Syndicat Mixte des Marais de Saint Jean de Monts et Beauvoir sur Mer (SMMJB) à qui Challans Gois Communauté a transféré la compétence en 2018 (suite à dissolution du SMGEMB au 31 décembre 2017).

- > **Plus de 24 000 animaux ont été détruits** sur le territoire de Challans Gois Communauté, principalement sur les communes de Sallertaine et Bois de Céné, grâce aux **piégeurs et chasseurs** toujours très actifs.
- > **Plus de 70 km de réseau colonisé** par la Jussie et la Myriophylle du Brésil ont été nettoyés par le Syndicat Mixte des Marais de Saint Jean de Monts et Beauvoir sur Mer (SMMJB) sur les marais du territoire (arrachage manuel).

b. Construire un projet de développement durable : le PCAET

Challans Gois Communauté (coordinateur) et Océan Marais de Monts se sont groupés en octobre 2018 pour recruter un consultant en environnement (Bureau d'études AKAJOULE).

Celui-ci accompagnera l'intercommunalité en 2019 pour élaborer son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), dont la validation est prévue au printemps 2020. Un agent du SyDEV a été mis à disposition de la collectivité pour mener ce projet.



L'objectif ?

Construire un projet de développement durable visant à limiter le réchauffement climatique en : réduisant les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), développant les énergies renouvelables, maîtrisant les consommations d'énergies... et **visant à adapter notre territoire au changement climatique à venir** (montée des eaux, sécheresses, canicules...).

Dans quel contexte ?

En 2015, lors de la conférence de Paris sur le climat (COP 21), la communauté internationale s'est fixée pour objectif de limiter la hausse moyenne des températures à 2°C, voire 1,5 d'ici 2100.

Pour la France, cela implique de diviser par quatre nos émissions de GES (-75%) et de réduire de 50% notre consommation énergétique à horizon 2050. Pour atteindre cet objectif, la loi de Transition énergétique pour la croissance verte, oblige l'ensemble des intercommunalités de plus de 20 000 habitants, à mettre en place un Plan Climat Air Energie Territorial.

c. Valoriser notre environnement en favorisant les circulations douces



À ce jour, près de 230 km de sentiers pédestres et 210 km d'itinéraires cyclables balisés sont accessibles sur les 11 communes du territoire. Ils sont valorisés sur une carte des sentiers éditée chaque année et Challans Gois Communauté poursuit le suivi de la qualité de ses itinéraires, en partenariat avec les services municipaux.

Un état des lieux des sentiers pédestres réalisé en 2018 a permis de planifier pour début 2019 un complément du balisage sur 9 sentiers pédestres, ainsi que des travaux d'aménagement et d'entretien.

D'autre part, une nouvelle piste cyclable en site propre, reliant le village de La Sauzaie au bourg de La Garnache sur 1,7 km, a été aménagée entre juin et septembre 2018. Le réseau d'eaux pluviales a été entièrement repris.

Un calendrier de travaux très serré a permis d'intégrer cette nouvelle piste au tracé de la manifestation Vélocéane dont le départ a eu lieu à La Garnache, le 23 septembre 2018.

Organisée par Vendée des Îles en étroite collaboration avec les communes et la Communauté de Communes, cette manifestation a rassemblé 3 000 participants.



d. Accompagner les bonnes pratiques et préserver notre environnement

1. Assurer la collecte et le traitement des déchets

La collecte des quatre communes de Bouin, Beauvoir sur Mer, Saint Gervais et Saint Urbain est réalisée en régie depuis le 1^{er} janvier 2018 (environ 6 000 nouveaux foyers collectés). Le service de collecte est ainsi harmonisé pour tous les foyers de l'intercommunalité.

> Un programme de colonnes enterrées

Challans Gois Communauté souhaite améliorer l'accessibilité pour le tri des déchets. L'installation de nouvelles colonnes de tri enterrées en centre-ville a été ainsi poursuivie en 2018. Huit sites ont été équipés en 2018 : à Challans (3), Châteauneuf (1), La Garnache (2), Sallertaine (1) et Saint-Urbain (1). Au total, 19 sites seront aménagés d'ici à 2020.

Une étude sur la mise en place d'une tarification incitative sera lancée en 2019 pour étudier l'opportunité de mettre en place une tarification incitative basée sur la production de déchets et non sur la valeur locative de l'habitation.

> Réorganisation du service intercommunal des déchèteries

L'année 2018 a été consacrée à la sensibilisation du public, la réalisation de travaux et la mise en place logistique de la nouvelle organisation du service des déchèteries. Celle-ci sera mise en place début 2019 avec :

- La mise en place d'un PASS'Déchets, obligatoire pour accéder aux 3 sites (Bouin, Beauvoir sur Mer et Challans),
- La modernisation du site de Challans (nouveaux bâtiments, circulations facilités, sécurisation des quais),
- La fermeture des déchèteries mobiles sur 5 communes (ex-Pays de Challans) : peu utilisées et non conforme aux réglementations du Code du Travail.

621 composteurs vendus

-2,4 kg OM / hab. sur l'année

+ 8,9 % de tri des emballages

Chiffres année 2018



19 789 habitants du territoire ont demandé un Pass'DÉCHETS, crédités de 15 passages annuels gratuits pour leur logement.

886 entreprises ont également demandé un Pass'DÉCHETS.

2 461 foyers du territoire sont équipés d'un composteur, vendu 10 € par la Communauté de Communes.

2. Contrôler l'assainissement individuel

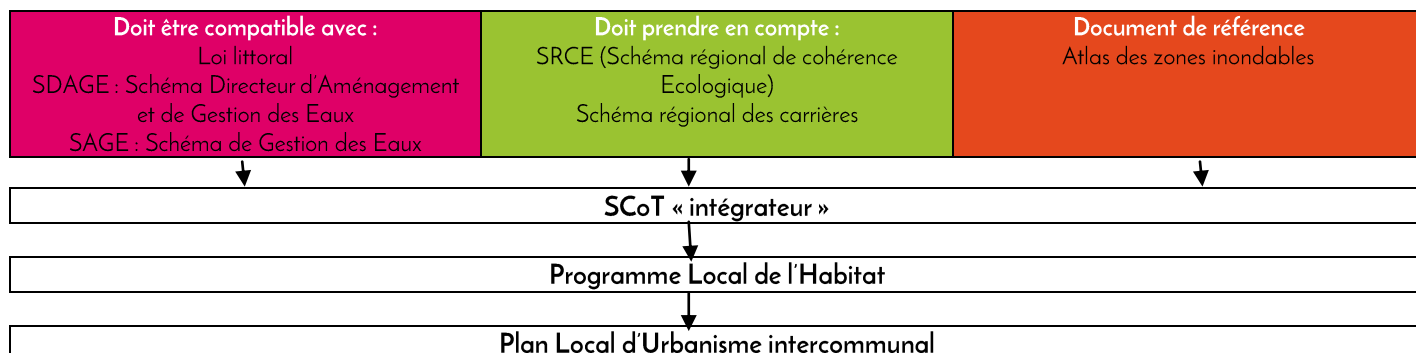
Challans Gois Communauté réalise le contrôle des assainissements individuels. Ce service, qui était jusqu'à 2017 réalisé avec l'appui technique du Syndicat Mixte de Gestion Ecologique du Marais Breton (SMGEMB), est désormais assuré en régie. Le personnel du SMGEMB (dissout au 31 décembre 2017), transféré à la Communauté de Communes, poursuit cette mission.

Le territoire compte 5 940 installations d'assainissement non collectif. Le service a effectué 547 contrôles d'installations nouvelles ou existantes (en cas d'extensions ou vente) en 2018.

D'autre part, l'entreprise CONTRASST a été mandatée pour la réalisation des contrôles de bon fonctionnement des dispositifs d'assainissement non collectifs qui sont réglementairement soumis à vérification selon une périodicité de 10 ans. Près de 3 600 installations seront contrôlées sur 4 ans sur le territoire. Les contrôles ont débuté en novembre 2018 avec 79 contrôles réalisés à Froidfond et La Garnache. À partir du 2^{ème} trimestre 2019, les autres communes feront l'objet de contrôles de bon fonctionnement.

4. Penser le cadre de vie de demain

La Communauté de Communes est investie dans la réalisation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Nord-Ouest Vendée ainsi que dans le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Ces 3 documents de planification de l'aménagement du territoire sont étroitement liés.



a. Schéma de Cohérence Territoriale

Depuis 2011, **28 communes (regroupées en 5 Communautés de Communes) comptant près de 80 000 habitants sur 83 000 hectares** se sont associées afin de planifier le développement du Nord-Ouest Vendée. L'objectif de ce travail commun est d'organiser l'**aménagement du territoire** dans le souci du respect du Grenelle de l'Environnement en **structurant le territoire** tout en **limitant la consommation d'espaces naturels et agricoles**.

Suite à la fusion des intercommunalités, depuis 2017, le périmètre du SCoT a été restreint à l'échelle des **3 communautés de communes du Nord-Ouest Vendée : Océan Marais de Monts, Ile de Noirmoutier et Challans Gois Communauté** (67 474 hectares - 75 000 habitants).

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** et le **Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO)** ont été présentés à l'occasion de **trois réunions publiques en novembre 2018** à Beauvoir-sur-Mer, Noirmoutier et Saint Jean de Monts.

Le projet devrait être arrêté par le Comité Syndical en février 2019, puis approuvé à la fin de l'année 2019.

Son pilotage est assuré par les services de Challans Gois Communauté.

b. Un nouveau Programme Local de l'Habitat pour Challans Gois Communauté

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) élaboré par la Communauté de Communes permet de fixer sur 6 ans pour chaque commune du territoire :

- un objectif de logements à construire sur 6 ans,
- les types de logements à construire pour correspondre aux besoins des habitants actuels et futurs,
- il peut aussi proposer des actions (ex. : aides aux travaux, à l'accession ou au logement social,...), des partenariats pour accompagner la transition énergétique, ou des orientations en matière de qualité architecturale...

Parmi les actions menées dans le PLH du Pays de Challans 2013-2019, la réalisation la plus importante réside dans le lancement de l'**OPAH** depuis décembre 2015 et la mise en place d'un **observatoire de l'habitat**.

Afin de couvrir le périmètre des onze communes et pour intégrer de nouveaux objectifs de mixité sociale, **la construction d'un nouveau PLH 2020-2025 a été engagée fin 2017.**

Courant 2018, les élus ont travaillé sur les orientations du PLH, qui se dessinent selon 4 axes :

- Préserver le cadre de vie des habitants actuels et futurs,
 - Développer une offre de logements attractive et abordable pour les jeunes actifs,
 - Répondre aux besoins de la population sénior et anticiper le vieillissement de la population,
 - Poursuivre la densification des logements en faveur de la mixité sociale.



Pour répondre à ces orientations politiques, **les élus définiront en 2019 le programme d'actions** à mettre en œuvre, sur le logement neuf, sur le parc de logements existants et pour l'accompagnement des différentes catégories de population.

c. Plan Local d'Urbanisme intercommunal

1. Une politique d'aménagement à l'échelle intercommunale

Challans Gois Communauté élabore un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, ou PLUi. En étroite collaboration avec ses 11 communes membres, la Communauté de Communes définit ainsi le projet de développement du territoire pour les 10 ans à venir. Après approbation, il constituera un règlement unique pour le droit à bâtir sur l'ensemble des propriétés du territoire.

Il sera l'unique **support pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme** (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable...), et **remplacera à terme les PLU actuellement en vigueur dans les communes.**

Dans l'attente de l'élaboration du PLUi, en 2018, 2 procédures d'évolution des PLU communaux (avec enquêtes publiques) ont été suivies par le service aménagement de la Communauté de Communes.

2. La construction du projet



Le PLUi est un **document unique** qui détermine le **projet de développement du territoire** :

- il évalue les besoins en termes d'**habitat, d'économie, d'agriculture, d'environnement, d'équipements,...**,
- il **prévoit et planifie** le développement des communes,
- il s'inscrit dans une démarche de **développement durable**.

Ce document en cours de réalisation vise à **garantir une politique d'aménagement cohérente sur les 11 communes de la Communauté de Communes**. Il déterminera notamment les futurs quartiers, nouveaux équipements, politique de transport, secteurs agricoles ou naturels à préserver,...

Le diagnostic du territoire a été validé par les élus et présenté à la population à l'occasion de **2 réunions publiques** à Challans le 17 mai et à Beauvoir sur Mer le 23 mai.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été débattu en Conseil Communautaire le 25 octobre 2018, autour de **4 objectifs forts** :

- Préserver et valoriser l'environnement, élément fondamental de notre identité,
- Structurer le territoire autour du pôle de Challans et des deux pôles secondaires (Beauvoir sur Mer et La Garnache),
- Prioriser le développement dans les espaces déjà construits, en particulier dans les bourgs pour limiter l'étalement urbain,
- Développer l'attractivité économique et touristique du territoire, ses accès et ses équipements (notamment numériques).

L'aménagement des 10 prochaines années (habitat, économie) devra être plus dense et notre consommation des espaces naturels et agricoles

réduite de moitié (par rapport à la période 2008-2018).

En 2019, les élus travailleront sur le règlement du PLUi qui sera la traduction spatiale très concrète de ce projet et dont **le zonage à la parcelle**, permettra de définir ce qui est constructible et dans quelles conditions.

ZOOM sur l'instruction des autorisations d'urbanisme

Depuis le 31 mai 2018, Challans Gois Communauté n'instruit plus les autorisations d'urbanisme pour le compte des 8 communes de l'ancienne Communauté de Communes du Pays de Palluau.

En 2018 : Près de 1 700 actes instruits pour les 11 communes de Challans Gois Communauté (dont 35 % à la commune de Challans, 13 % pour La Garnache, 11 % pour Beauvoir sur Mer et 10% à Sallertaine).

Il s'agit du contrôle de l'application des règles des PLU communaux, pour garantir un cadre de vie harmonieux.

IV. Les ressources de la collectivité

1. Les finances

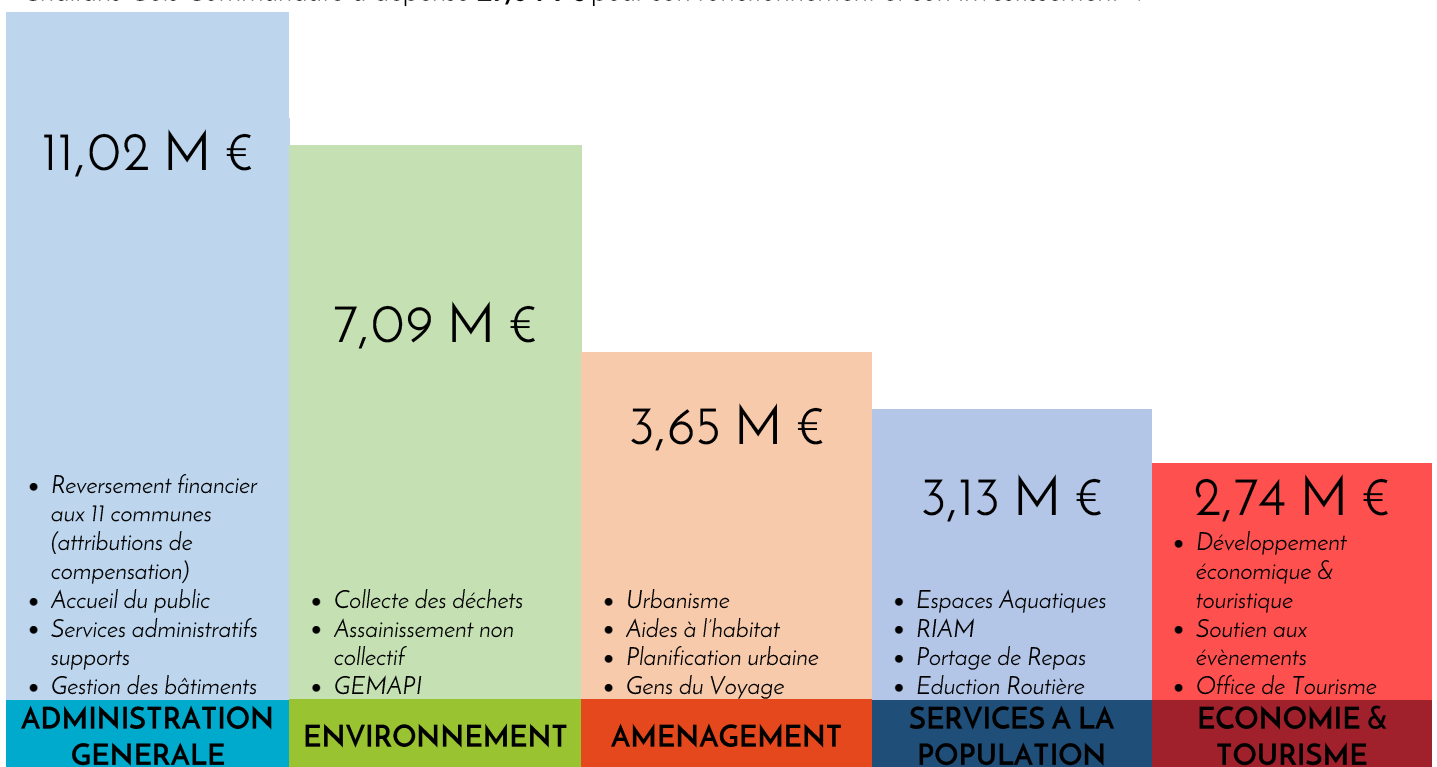
a. Indicateurs financiers

La Communauté de Communes organise ses finances autour d'un **budget principal** et de **cinq budgets annexes** : Ateliers-relais | Activités économiques | Service public d'assainissement non collectif (SPANC) | Site des Presnes (Haras) | Parc d'activités du Vendéopôle

27,6 M € de dépenses
43,7 M € de recettes
Dépenses & recettes réelles 2018 tous budgets confondus

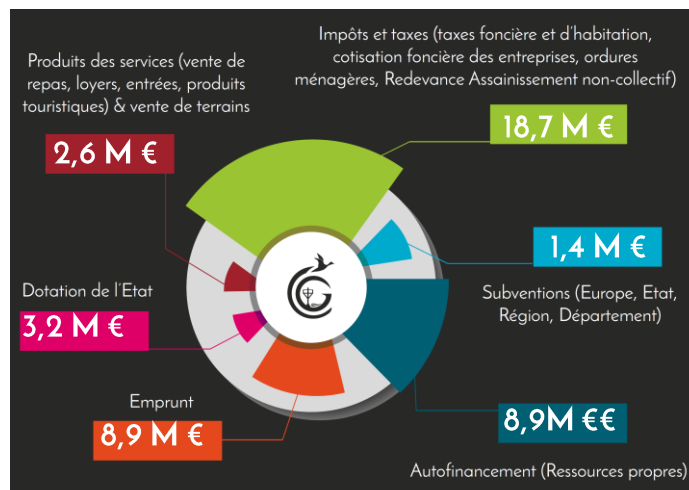
> Comment les dépenses sont-elles réparties en 2018 ?

Challans Gois Communauté a dépensé **27,6 M €** pour son fonctionnement et son investissement :



> Comment la collectivité a-t-elle financée son fonctionnement et ses projets ?

Pour réaliser ces dépenses, les recettes réelles de la collectivité s'élèvent à 43,7 M €, ainsi qu'un autofinancement à hauteur de 8,9 M €.



5,9 € investissement

Hors remboursement de la dette



Répartition des principaux investissements 2018

c. 2018-2021 : les grands chantiers d'avenir pour le territoire (Débat d'Orientation budgétaire 2019)

La collectivité a établi une Programmation pluriannuelle des investissements qui prévoit des investissements à hauteur de 56 M € inscrits sur les quatre années à venir.

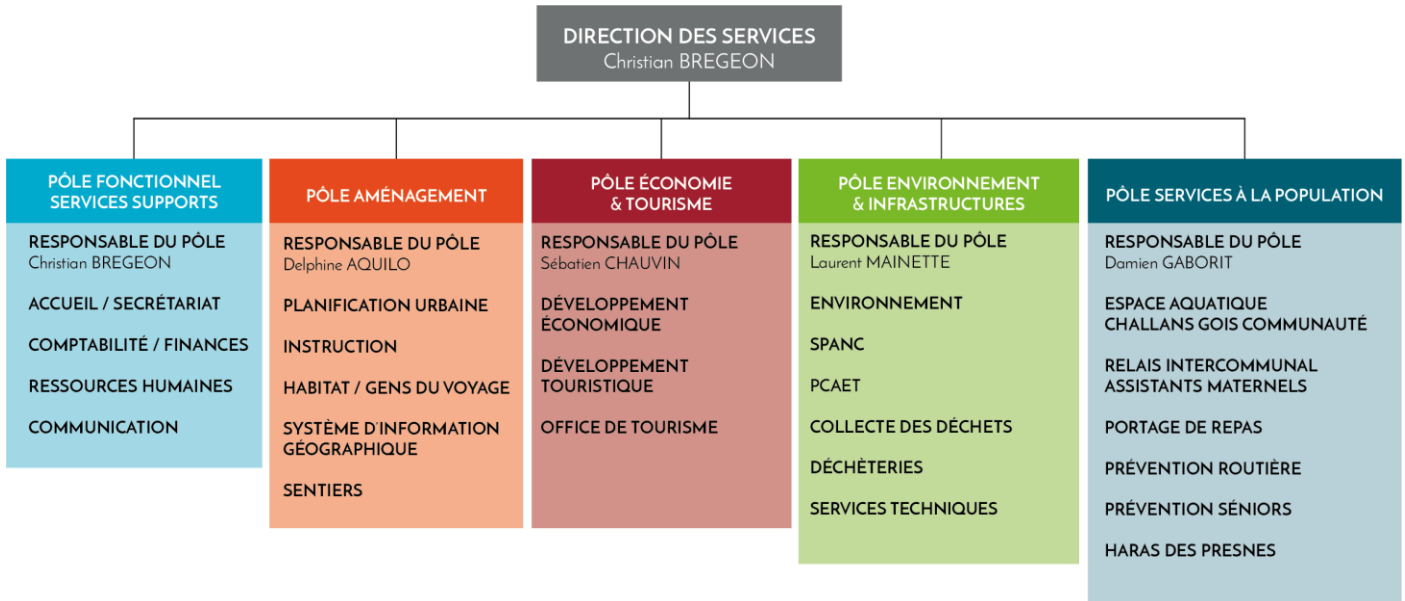
Ces projets portent sur divers domaines, dont les principaux sont :

- 17,9 M € pour la construction du futur Centre Aquatique
- 12,3 M € pour la GEMAPI
- 4 M € pour la poursuite de l'aménagement de la ZAC de la Romazière
- 3,9 M € pour la collecte des déchets
- 3,2 M € pour le déploiement du Très Haut Débit
- 3,1 M € pour l'extension du siège administratif
- 3 M € pour l'aménagement économique
- 2,5 M € pour la construction de la Maison de l'Enfance
- 1,4 M € pour l'aménagement de Pistes cyclables
- 0,8 M € pour l'assainissement non-collectif
- 0,8 M € pour l'habitat et la planification urbaine
- 0,6 M € pour l'aménagement du Haras des Presnes
- 0,6 M € pour le développement touristique

2. Les ressources humaines

a. L'organisation des services

Afin de répondre aux compétences intercommunales, **les services sont structurés en 5 pôles** (Fonctionnel, Aménagement, Economie/Tourisme, Environnement & Infrastructures, Services à la population). Ils ont vocation à accompagner les élus et à assurer la gestion et le développement des services publics. En 2018, cette organisation avec une spécification par pôle a été confortée.



b. Des services renforcés et intégrés

La volonté des élus de reprendre en régie certains services, a entraîné pour l'année 2018 une hausse des effectifs :

- Collecte des déchets en porte à porte pour les quatre communes du littoral
- Service Public d'Assainissement Non Collectif
- Service Prévention Dépendance

D'autre part, la **direction des pôles Environnement et Service à la population, ainsi que l'encadrement de l'activité natation scolaire ont été renforcés.**

Ainsi, **11 agents permanents supplémentaires ont intégré les effectifs de Challans Gois Communauté en 2018.**

c. Les instances RH

Le **Comité Technique (CT)** et le **Comité d'Hygiène et Sécurité au Travail (CHSCT)** mis en place en 2017 sont chacun composés de 3 représentants du personnel et de 3 élus et ont pour missions :

- > Le **CT** émet des avis sur l'organisation de la collectivité : organisation des services (humain et matériel), formations, horaires de travail, fonctionnement des services,...
- > Le **CHSCT** émet des avis pour améliorer les conditions de travail : sécurité et bien-être. Les décisions du Conseil Communautaire concernant ces sujets ne peuvent être mises en place qu'après avis de ces deux comités.

Conformément au calendrier national des élections professionnelles, des représentants du personnel ont été élus le 6 décembre 2018.

d. Le siège de l'intercommunalité s'étend

Les **nouveaux bureaux du Pôle Environnement et Infrastructures** (sur le Parking Dodin, à proximité de l'Hôtel de Ville et de l'Intercommunalité) ont été inaugurés par les élus communautaires et les services le 30 août 2018.

En parallèle, une étude de **faisabilité pour l'extension potentielle de l'Hôtel de l'Intercommunalité** à Challans a été lancée.

e. Qui sont les agents de la Communauté de Communes ?

Au 31 décembre 2018, les effectifs de la Communauté de Communes comptaient **76 agents permanents**.

La collectivité a également fait appel à :

- > **12 personnels saisonniers** recrutés dans les services Office de Tourisme, Collecte des déchets et Espace Aquatique.
- > **18 agents contractuels** pour des remplacements ou accroissement d'activités dans les services Administration Générale (4), Collecte des déchets (6), Portage de repas (2), Office de Tourisme (1), Aménagement (1) et Espace Aquatique (4).

Répartition des agents permanents par pôle



57 % homme

43 % femme

Répartition des cadres d'emplois

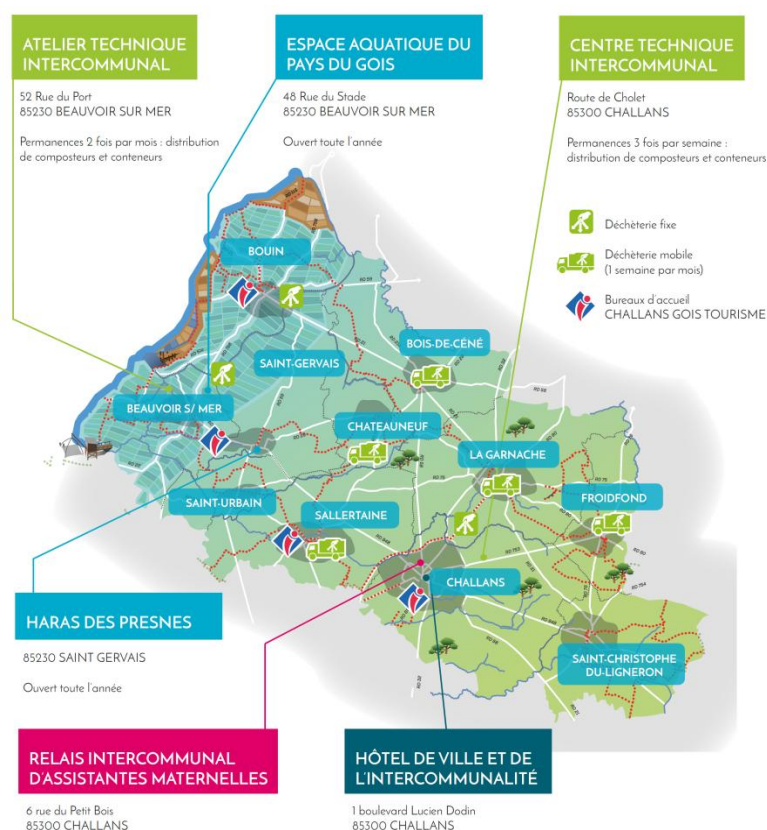
- > **Catégorie A :**
8% cadres
- > **Catégorie B :**
20% encadrants intermédiaires
- > **Catégorie C :**
72% agents d'exécution

Lieux de travail des agents :

- 1 siège administratif (2 bâtiments) à Challans
- 2 centres techniques à Beauvoir sur Mer et Challans
- 4 accueils de l'Office de Tourisme
- 1 Espace Aquatique à Beauvoir sur Mer
- 3 déchèteries fixes & 5 déchèteries mobiles
- RIAM à Challans
- Haras des Presnes à Saint-Gervais

Coût de la masse salariale

3,3 M €



3. Nos partenaires institutionnels

a. Les contrats de territoire : État, Région & Département

À travers les politiques contractuelles établies en 2017, **20 projets intercommunaux et communaux seront réalisés avec le soutien financier de nos partenaires institutionnels** :

- Le **Contrat de Ruralité** porte sur **14 projets** portés par l'intercommunalité ou les communes.
La participation de l'État s'élève à 3,3 M € sur 4 ans,
- Le **Contrat Vendée Territoires** soutient **8 projets** portés par l'intercommunalité ou les communes.
La participation du Conseil Départemental s'élève à 3,2 M € sur 4 ans,
- Le **Contrat Territoires Région** soutient **3 projets** portés par l'intercommunalité ou les communes.
La participation de la Région des Pays de la Loire s'élève à 2,4 M € sur 4 ans. La signature officielle aura lieu en 2019.

Les projets soutenus

- > **Economie/tourisme** : Modernisation des Halles de Challans, Programme en faveur des pistes cyclables, Création d'un commerce de proximité à Saint Urbain,
- > **Sport et culture** : Centre Aquatique, Construction d'une salle de sports à Sallertaine, Rénovation de l'Espace Culturel de Bouin, Rénovation de la médiathèque de Challans, Construction d'un complexe sportif à La Garnache,
- > **Social et éducation** : Maison de l'Enfance, Création d'un pôle scolaire à Saint-Christophe du Ligneron, Construction d'une école à Bois de Céné,
- > **Environnement** : Nouvelles colonnes de tri enterrées,
- > **Aménagement du territoire** : Extension de la Mairie de Châteauneuf, Aménagement en centre-ville de Challans, Aménagement des centre-bourg de Froidfond, Saint Gervais, Châteauneuf & Beauvoir sur Mer, Aménagement d'une ZAC à La Romazière.

M €. Les politiques contractuelles vont y contribuer **avec le reversement de 9 M € de subventions** aux communes du territoire (5,4 M €) et à Challans Gois Communauté (3,6 M €).

Taux de réalisations 2018

	Enveloppe du contrat	Engagement 2017-2018
Contrat de Ruralité	3,3 M €	1,2 M €
Contrat Vendée Territoires	3,3 M €	1,6 M €
Contrat Territoires Région	2,4 M €	2 M €
TOTAL	9 M €	4,8 M €



Photos ci-dessus : La construction de la salle de sports de Sallertaine a été réalisée en 2018

b. Nos partenaires institutionnels locaux

Challans Gois Communauté adhère à des organismes locaux et départementaux dans le cadre des politiques publiques qu'elle pilote.

<ul style="list-style-type: none"> > Syndicat Mixte Marais Bocage Océan (SCoT) > SyDEV Comité Territorial intercommunal de l'Énergie > Syndicat Intercommunal à Vocation Unique aéroport > Établissement public foncier de la Vendée 	Aménagement du territoire
<ul style="list-style-type: none"> > Syndicat Mixte Vendée des Iles > MDEDE > INOV/ IVCO > Société publique Locale « Agence au services des collectivités locales de Vendée » > Commission Départementale d'Aménagement Commercial 	Economie - Tourisme
<ul style="list-style-type: none"> > Syndicat Mixte « TRIVALIS » > Syndicat Mixte Marais Saint Jean de Monts - Beauvoir sur Mer > Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay > Syndicat Mixte d'aménagement hydraulique du Sud de la Loire > Association du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf > Commission Locale de l'Eau > Syndicat Mixte Vendée Eau > Natura 2000 > AMORCE - Association de collectivités pour la gestion des déchets > PAPI 	Environnement
<ul style="list-style-type: none"> > Association Mission Locale Vendée Atlantique > Centre Hospitalier Loire Vendée Océan > Lycée Truffaut > Lycée Couzinet > Collège Milcendeau > NOV FM 	Service à la population
<ul style="list-style-type: none"> > FDAS > Syndicat Mixte E-collectivités Vendée 	Administration Générale

Challans Gois Communauté

1 boulevard Lucien Dodin BP 337

85303 Challans Cedex

02 51 93 56 73

contact@challansgois.fr

www.challansgois.fr